

POSTES D'AMARRAGE PLAISANCIERS

REDEVANCES D'AMARRAGE DU PORT PUBLIC				
SURFACE DU BATEAU (LONGUEUR X LARGEUR)		- DE 10 M2	+10 M2, LE M2	+ 80 M2, LE M2
Escale diurne (forfait)	9,30 €	-	-	-
Jour (+ taxe séjour 0,22€ /pers)	01/09 au 31/05	7,20 €	0,90 €	1,10 €
	01/06 au 31/08	13,70 €	1,50 €	1,70 €
Mois	01/09 au 31/05	95,80 €	10,40 €	12,00 €
	01/06 au 31/08	231,00 €	23,10 €	26,50 €
Année	-	892,40 €	89,50 €	103,10 €

REDEVANCE D'ENTRETIEN DES GARANTIES D'USAGE	
SURFACE DU POSTE (LONGUEUR X LARGEUR)	TTC
< 80 m ²	89,50 €
> 80 m ²	103,10 €
ABATTEMENT SUR REDEVANCE D'ENTRETIEN	20%
(SUR MONTANT ANNUEL REDEVANCE D'ENTRETIEN)	
FRAIS DE GESTION DE LOCATION	40%
(SUR REVENUS DE LOCATION ENCAISSES)	

AUTRES TARIFS	
TYPE	TTC
Inscription ou changement de catégorie sur les listes d'attente	30,00 €
Frais de traitements administratifs Garantie d'usage	300,00 €
Container poubelle	38,70 €

PARTICIPATION AU TITRE DU FINANCEMENT DES OUVRAGES PORTUAIRES NOUVEAUX	
SURFACE DU POSTE (LONGUEUR X LARGEUR)	TTC
PAR M ² ET PAR AN	150,00 €

TARIFS AVITAILLEMENT

Les prix de revente au public des carburants distribués à la station d'avitaillement du port de Bandol sont fixés selon la formule ci-contre, où :

- PV TTC = prix de revente TTC au litre
- PHA HT = prix d'achat moyen pondéré HT au m³

Pour les livraisons de carburant entrant dans le cadre de l'article 37 du règlement général du port de Bandol (gasoil, bateaux de plus de 20 mètres et durée d'avitaillement incompatibles avec le stationnement au quai carburant), les conditions de revente du carburant se font dans les conditions ci-contre.

CARBURANTS VENDUS A LA STATION D'AVITAILLEMENT
Méthode de fixation des prix de revente au litre des carburants distribués à la station d'avitaillement
$PV\ TTC = (PHA\ HT \times 1,25 / 1000) + TVA\ en\ vigueur$

CARBURANTS LIVRES A QUAI
Méthode de fixation des prix de revente au litre des carburants livrés à quai
$PV\ TTC = PHA\ HT + TVA\ en\ vigueur$
Facturation d'un forfait de traitement administratif de 300 € TTC